



**AMBASSADE
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO
PRÈS LE ROYAUME DES PAYS-BAS**

**PROCÉDURE RELATIVE À L'OBTENTION DU NOUVEAU
PASSEPORT**

Procédure intégralement numérique sur le portail officiel

Les requérants sont priés de suivre strictement la procédure ci-dessous :

1. Obtention du NIF (Numéro d'Identification Fiscale) est gratuit

- Le NIF est obligatoire pour toute demande de passeport ;
- Il s'obtient en ligne via la plateforme e-NIF ;
- Délai de traitement estimé : 24 heures après soumission ;
- Après obtention du NIF (endéans 24 heures), procéder à la pré-inscription

2. Pré-inscription pour la demande de passeport sur www.passeport.gouv.cd

- Créer un compte utilisateur ;
- Remplir le formulaire de demande de passeport en ligne ;
- Générer un QR code (formulaire) ;
- Régler en ligne les **75 USD** de frais de procédure + **6 usd** frais bancaires sur www.passeport.equitybcdc.cd ;
- Imprimer la note de perception et le formulaire (QR code)

Les frais additionnels liés à l'obtention de certains documents tels que: la Carte consulaire, l'acte de naissance, le certificat de nationalité etc. sont à payer sur place à l'Ambassade.

3. Prendre un rendez-vous avant de se présenter à l'Ambassade

- Par courriel : info@ambardc.nl
- Par téléphone : +31644494542

N.B: *Aucun requérant ne sera reçu à l'Ambassade sans rendez-vous préalable.*

Documents à transmettre à l'Ambassade avant capture

À envoyer par email ou à déposer à l'Ambassade :



1. Le numéro d'identification fiscale (NIF) ;
2. Formulaire de demande de passeport avec signature du requérant ;
3. Attestation de paiement de la banque **EquityBCDC** ;
4. Certificat de nationalité ou attestation tenant lieu de Certificat de nationalité (pour une première demande) ;
5. Photocopie de la carte d'identité ou de résidence ;
6. Copie de l'ancien passeport (si disponible) ;
7. Acte de naissance accompagné d'un jugement supplétif ;
8. Autorisation parentale pour les mineurs.

Validation & capture

- Une fois les documents approuvés par le service habilité (l'ANR), l'Ambassade vous contactera dans un bref délai pour fixer un rendez-vous de capture biométrique.

Traitement & retrait du passeport

- Après la capture, les données biométriques sont transmises au Centre d'impression à Kinshasa ;
- Une fois le passeport imprimé à Kinshasa, il sera expédié à l'Ambassade ;
- Dès réception du passeport par l'Ambassade, le requérant sera immédiatement contacté pour le retrait.

Délai estimé : 30 jours ouvrables à partir de la date de capture.

Appel à la communauté congolaise

L'Ambassade invite toutes les Congolaises et tous les Congolais résidant au Royaume des Pays-Bas à souscrire à cette nouvelle procédure simple, rapide, numérique et sécurisée, pour l'obtention de leur passeport biométrique.



Fait à La Haye, le 25 juillet 2025